

AVIS PUBLIC

Émis le 13 janvier 2023

Révision du projet de Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2024-2031 de la Communauté métropolitaine de Québec Rive-Nord

Le 20 janvier 2022, le conseil de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) adoptait le projet de Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) 2024-2031 révisé concernant les territoires de l'agglomération de Québec et les municipalités régionales de comté (MRC) de La Côte-de-Beaupré, de L'Île-d'Orléans et de La Jacques-Cartier.

En vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, RLRQ, chapitre Q-2 (LQE) et de sa loi constitutive (*Loi sur la Communauté métropolitaine de Québec*, RLRQ, chapitre C-37.02), la CMQuébec détient la compétence pour réaliser la planification de la gestion des matières résiduelles pour l'ensemble de son territoire, à l'exclusion de la Ville de Lévis.

Le projet de PMGMR fixe les objectifs à atteindre sur le territoire de la CMQuébec Rive-Nord, d'ici 2031, en termes de réduction des quantités de matières résiduelles éliminées et propose les mesures à mettre en place pour y parvenir.

Le projet de PMGMR a été élaboré en concertation avec les élus municipaux, les experts techniques en gestion des matières résiduelles de chacun des territoires de la CMQuébec Rive-Nord ainsi que des représentants des secteurs des institutions, commerces et industries (ICI) et de la construction, rénovation et démolition (CRD). Des citoyens ont également participé à l'émergence d'idées via la plateforme Web [Bâtir ensemble](#) de la CMQuébec.

Conformément aux articles 53.11 et 53.13 de la LQE, ce projet doit être soumis à au moins une assemblée publique afin de fournir l'information nécessaire à la compréhension du prochain PMGMR et de permettre aux citoyens, aux groupes, aux organismes et aux entreprises du territoire d'être entendus sur le sujet.

Assemblées publiques

La démarche de consultation publique de la CMQuébec portant sur le projet de PMGMR 2024-2031 de la CMQuébec Rive-Nord s'articule en deux (2) étapes distinctes, soit une séance informative en ligne et cinq (5) séances consultatives en personne.

La séance informative a été réalisée le 29 novembre 2022. Il est maintenant possible de visionner cette séance sur la plateforme [Bâtir ensemble](#).

Pour y donner suite, cinq (5) séances consultatives auront lieu du **28 février 2023 au 14 mars 2023** pour entendre les questions, points de vue, mémoires et commentaires de la population. Elles sont planifiées comme suit :

Date et heure	Secteur couvert	Lieu
Mardi 28 février 2023 de 19 h à 22 h	MRC de La Jacques-Cartier	Centre communautaire de Saint-Gabriel-de-Valcartier 2215, boulevard Valcartier Saint-Gabriel-de-Valcartier (Québec) G0A 4S0
Judi 2 mars 2023 de 13 h à 16 h	Agglomération de Québec	Salle 200 - Domaine de Maizerets 2000, boulevard Montmorency Québec (Québec) G1J 5E7

AVIS PUBLIC

Projet de Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2024-2031 de la CMQuébec Rive-Nord

Date et heure	Secteur couvert	Lieu
Jeudi 2 mars 2023 de 19 h à 22 h	Agglomération de Québec	Salle du conseil de l'arrondissement Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge 1130, route de l'Église Québec (Québec) G1V 4X6
Lundi 13 mars 2023 de 19 h à 22 h	MRC de La Côte-de-Beaupré	Salle du conseil de la MRC de La Côte-de-Beaupré 3, rue de la Seigneurie, Château-Richer (Québec) G0A 1N0
Mardi 14 mars 2023 de 19 h à 22 h	MRC de L'Île-d'Orléans	École Sainte-Famille 2482, chemin Royal Sainte-Famille-IO (Québec) G0A 3P0

Présidence des assemblées publiques

Les assemblées publiques sont présidées par une commission consultative, constituée en vertu des articles 41 et suivants de la *Loi sur la Communauté métropolitaine de Québec*. Cette commission est formée de quatre élus membres du conseil de la CMQuébec, soit un représentant pour chacun des territoires de la CMQuébec Rive-Nord.

Des représentants provenant de différents milieux interpellés par la gestion des matières résiduelles appuient la commission consultative. Ils sont présents tout au long des assemblées et participent à tous les travaux de la commission.

Pour connaître les membres de la commission et les représentants et en apprendre davantage sur leur parcours professionnel, [cliquez ici](#).

Dépôt et présentation d'un commentaire ou d'un mémoire

Le projet de PMGMR peut être consulté aux bureaux de chacune des municipalités locales visées par le plan, des MRC et agglomération du territoire ainsi qu'au bureau de la CMQuébec, et ce, durant les heures d'ouverture. Il est également disponible sur le site Web de la CMQuébec ainsi que sur la plateforme de participation citoyenne de l'organisation, *Bâtir ensemble*. Pour le consulter, [cliquez ici](#).

Que vous soyez citoyen.ne ou représentant.e d'un organisme ou d'une entreprise, vous avez la possibilité de vous exprimer sur le projet. Vous pouvez déposer un commentaire ou un mémoire en remplissant [le formulaire](#) prévu à cet effet **au plus tard le 7 février 2023 à 17 h** sur la plateforme de participation citoyenne *Bâtir ensemble*. Il vous sera possible d'identifier, dans ce formulaire, si vous souhaitez venir présenter oralement votre mémoire ou commentaire lors des consultations publiques.

L'expression des opinions, commentaires et suggestions des citoyens, organismes et entreprises sont les bienvenus lors des séances consultatives. Si vous n'avez pas déposé de commentaire ou de mémoire, il est possible d'exprimer votre opinion lors d'une des cinq séances prévues.

Informations additionnelles

Le public est invité à consulter régulièrement la plateforme de consultation [Bâtir ensemble](#) de la CMQuébec pour prendre connaissance des mises à jour.

Un résumé du projet de PMGMR est disponible sur la plateforme de participation citoyenne de l'organisation. Pour le consulter, [cliquez ici](#).

Pour plus d'information ou pour toutes questions, veuillez communiquer avec Isabelle Vaillancourt, coordonnatrice aux communications, à l'adresse courriel suivante : isabelle.vaillancourt@cmquebec.qc.ca.

SOMMAIRE DU PROJET DE PMGMR 2024-2031 REVISE

La Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) possède la compétence sur la planification de la gestion des matières résiduelles sur la Rive-Nord de son territoire en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE), ainsi que la *Loi sur la Communauté métropolitaine de Québec*. Elle a donc la responsabilité d'élaborer et de maintenir en vigueur le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles de la CMQuébec (Rive-Nord), ci-après nommé PMGMR. Le PMGMR englobe 27 municipalités et les quatre territoires suivants : l'agglomération de Québec, ainsi que les municipalités régionales de comté (MRC) de La Côte-de-Beaupré, de L'Île-d'Orléans et de La Jacques-Cartier.

En janvier 2020, la CMQuébec lançait un vaste processus de révision à l'égard de son PMGMR. Guidée par la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et son Plan d'action 2019-2024, de même que la Stratégie de valorisation de la matière organique (SVMO), la révision du PMGMR tient compte des lignes directrices gouvernementales et des modifications réglementaires les plus récentes. Afin d'assurer le succès de la révision, la CMQuébec a mis sur pied une vaste démarche de concertation avec plusieurs partenaires du milieu : élus municipaux, experts techniques en gestion des matières résiduelles de chacun des territoires de la CMQuébec Rive-Nord, représentants d'organismes et d'entreprises provenant des secteurs institutionnel, commercial, industriel (ICI) et du milieu de la construction, rénovation et démolition (CRD), de même que des citoyens qui ont participé à l'émergence d'idées via la plateforme Web *Bâtir ensemble* de la CMQuébec.

Un inventaire des matières résiduelles, réalisé à partir des données de 2019, a permis de révéler qu'environ 958 296 tonnes de matières résiduelles ont été générées sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord). De cette quantité, près de 451 427 tonnes (47 %) ont été éliminées et 506 869 tonnes (52,9 %) ont été mises en valeur (réemployées, recyclées, valorisées).

Cet inventaire a donc permis de constater qu'une quantité encore importante de matières résiduelles est éliminée, alors que plusieurs de ces matières possèdent un fort potentiel de mise en valeur. Poursuivant l'objectif d'éliminer seulement le résidu ultime, plusieurs mesures prévoient être mises en œuvre au cours des prochaines années afin d'amorcer des changements en gestion des matières résiduelles et ainsi être en cohérence avec cet objectif. Le projet de PMGMR révisé propose un énoncé de vision, six orientations, sept objectifs spécifiques et 32 mesures à mettre en œuvre d'ici 2031.

Grands défis de la GMR sur le territoire

La CMQuébec a identifié, au cours de la révision, plusieurs défis à l'horizon 2031 sur lesquels elle souhaite s'attarder :

1. La collecte et la mise en valeur des matières organiques;
2. L'adhésion, la responsabilisation et la mobilisation des institutions, commerces et industries (ICI) à l'égard de la GMR;
3. L'importance de l'information, sensibilisation et éducation (ISÉ);
4. Les efforts financiers pour la mise en œuvre des mesures.

Orientations

1. Informer, sensibiliser et éduquer afin de mobiliser et responsabiliser la population et les acteurs à l'importance de la gestion durable des matières résiduelles;
2. Lutter contre le gaspillage des ressources;

AVIS PUBLIC

Projet de Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2024-2031 de la CMQuébec Rive-Nord

3. Favoriser les solutions de réduction à la source et de réemploi et améliorer l'accès au tri ainsi qu'aux équipements de récupération;
4. Soutenir et favoriser la commercialisation et la consommation responsables;
5. Renforcer le réseautage et le transfert de connaissances entre les acteurs en gestion des matières résiduelles (GMR) afin d'optimiser les opérations en GMR;
6. Soutenir le développement de l'économie circulaire sur le territoire.

Objectifs spécifiques

La CMQuébec vise l'atteinte de sept objectifs spécifiques à l'horizon 2031 :

- Réduire à 423 kg ou moins la quantité de matières éliminées par habitant;
- Recycler 76 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal (matières recyclables);
- Recycler 81 % des matières organiques (résidus alimentaires et agroalimentaires, résidus verts, boues);
- Recycler et valoriser 83 % des résidus de construction, rénovation et démolition;
- Recycler et valoriser 44 % des résidus domestiques dangereux (RDD) hors responsabilité élargie des producteurs (REP);
- Recycler et valoriser 79 % des résidus encombrants;
- Mettre en valeur 49 % des textiles.

Mesures

Pour répondre aux grands défis et atteindre les objectifs fixés dans le projet de PMGMR révisé, la CMQuébec propose 32 mesures. Celles-ci visent à favoriser et à soutenir la consommation responsable, à favoriser les solutions de réduction à la source et de réemploi, à lutter contre le gaspillage des ressources, à mettre en place un système durable et efficient de gestion des matières résiduelles et à développer l'économie circulaire sur le territoire de la CMQuébec. Plusieurs mesures d'informations, de sensibilisation et d'éducation visent à être déployées pour mobiliser et responsabiliser la population et les ICI du territoire à la saine gestion des matières résiduelles.

La responsabilité de cette mise en œuvre sera partagée, notamment entre la CMQuébec, les municipalités régionales, l'agglomération et les municipalités du territoire, selon l'échelle d'application. La CMQuébec favorisera une mise en œuvre active basée notamment sur la tenue d'activités de concertation et de collaboration avec ses composantes et ses partenaires. La CMQuébec s'assurera de mettre en place un système de suivi rigoureux au cours des prochaines années afin de mesurer annuellement, à l'aide d'indicateurs, l'état d'avancement de la mise en œuvre et de la performance de son plan.

Québec, le 13 janvier 2023

La secrétaire corporative,
Myriam Poulin, avocate